

Département de la Savoie



**GRAND CHAMBERY  
L'AGGLOMERATION**

**MARCHE F21019**

**TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS, DE RESTRUCTURATION  
DU RESEAU D'EAU POTABLE, DE RENOVATION DU RESEAU D'EAU  
PLUVIALE ET D'AMENAGEMENT DE VOIRIE**

**VIEUX BOURG – COMMUNE DE LE CHATELARD**

**LOT N°1**

**AVENANT N°1**

***AVENANT N° 1***

Marché n°F21019 du 27 mars 2021

Entre les soussignés,

**GRAND CHAMBERY** représentée par son Vice-Président en charge de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, Monsieur Daniel ROCHAIX, domiciliée 106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 CHAMBERY Cedex

Et

**L'ENTREPRISE SASSI BTP SAS – Mandataire du groupement solidaire,**

Ayant son siège social situé : 35 Avenue de l'Arcalod – BP 105 – 74 152 RUMILLY CEDEX

Immatriculée à l'I.N.S.E.E sous le n°(SIRET) : 327 298 535 00078

Code d'activité principale (APE) : 4312A

Numéro de TVA intracommunautaire : FR22 327 298 535 00078

**L'Entreprise SAS FAMY – Co traitant,**

Ayant son siège social situé : Zone Espace Leaders – 19 Rue de Moutti Sud – 74 540 ALBY SUR CHERAN

Immatriculée à l'I.N.S.E.E sous le n°(SIRET) : 764 200 218 00 213

Code d'activité principale (APE) : 4312A

Numéro de TVA intracommunautaire : FR40 764 200 2018

**L'Entreprise PETAVIT SAS – Co traitant,**

Ayant son agence locale située 346 Rue du Mont Blanc – 74 540 SAINT FELIX

Immatriculée à l'I.N.S.E.E sous le n°(SIRET) : 955 505 797 00246

Code d'activité principale (APE) : 422Z

Numéro de TVA intracommunautaire : FR78 955 505 797

**d'autre part,**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

## EXPOSE

GRAND CHAMBERY, par marché notifié le **27 mars 2021**, a confié au groupement SASSI BTP / FAMY SAS / PETAVIT SAS, les travaux d'enfouissement des réseaux secs, de restructuration du réseau d'eau potable, de rénovation du réseau d'eau pluviale et d'aménagement de voirie au niveau du Vieux Bourg sur la commune du Châtelard.

Cela concerne notamment le lot n°1 – Travaux de réseaux humides et d'enfouissement de réseaux secs et la part de Grand Chambéry pour la réalisation des réseaux humides.

Nota : La réalisation de l'enfouissement des réseaux secs étant sous Maîtrise d'Ouvrage du SDES 73.

## ARTICLE 1 : RAPPEL DU MARCHÉ INITIAL

### **Montant initial du lot n°1 pour la part de Grand Chambéry :**

<b>GRAND CHAMBERY RESEAUX HUMIDES</b>	<b>Montant H.T. €</b>	<b>T.V.A. 20% €</b>	<b>Montant T.T.C. €</b>
Phase 1 : du monument aux Morts au parking du Vieux Bourg	436 656,40 €	87 331,28 €	523 987,68 €
Phase 2 : du parking du Vieux Bourg à la mairie	377 896,00 €	75 579,20 €	453 475,20 €
<b>Total</b>	<b>814 552,40 €</b>	<b>162 910,48 €</b>	<b>977 462,88 €</b>

Par phases techniques et par types de travaux, la répartition du marché initial est la suivante :

#### **Phase 1 :**

Réseau AEP Phase 1	238 459,50 €
Réseau eau pluviale Phase 1	150 432,50 €
Réhabilitation réseau EU Phase 1	47 764,40 €
<b>TOTAL Phase 1</b>	<b>436 656,40 €</b>

#### **Phase 2 :**

Réseau AEP Phase 2	260 310,50 €
Réseau eau pluviale Phase 2	88 652,50 €
Réhabilitation réseau EU Phase 2	28 933,00 €
<b>TOTAL Phase 2</b>	<b>377 896,00 €</b>

#### **Phase 1 + Phase 2 :**

Total réseau AEP	498 770,00 €
Total réseau eau pluviale	239 085,00 €
Total réhabilitation réseau EU	76 697,40 €
<b>TOTAL Phase 1 + Phase 2</b>	<b>814 552,40 €</b>

#### **Délais d'exécution du marché :**

**Le délai d'exécution global du marché est de 7 mois.**

## ARTICLE 2 - OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant concerne la prise en compte de travaux rendus nécessaires dans le cadre de l'exécution du présent marché et la réalisation d'un bilan financier des différentes optimisations réalisées dans le cadre des travaux :

- **Concernant les travaux sur le réseau d'eau pluviale**, et ce pour les 2 phases de travaux, GRAND CHAMBERY a demandé de raccorder chaque descente d'eaux pluviales de chenaux privés au niveau de la nouvelle canalisation mise en place. Avant les travaux, les riverains étaient raccordés au réseau d'assainissement de type unitaire. Ces travaux n'étaient pas prévus dans le marché initial.  
**Le montant de ces travaux représente + 92 380 €HT.**
- **Concernant les travaux de raccordements des branchements d'eau potable sur l'existant**, et ce pour les 2 phases de travaux, ces derniers étaient prévus au droit des façades des habitations. A la demande de GRAND CHAMBERY, et pour toutes les habitations situées le long de Grande Rue dans le Vieux Bourg, les branchements existants ont dû être raccordés à l'intérieur des caves des habitations en partie privative avec la réalisation de percements spéciaux.  
**Le montant de ces travaux représente + 52 855 €HT.**
- Enfin, lors des études d'exécution et durant la réalisation des travaux, des optimisations de tracés de réseaux et leurs réalisations ont été trouvées. Cela concerne notamment :
  - o des travaux de réhabilitation de branchement EU revus à la baisse / au projet initial,
  - o des optimisations de tracés du nouveau réseau d'eau potable notamment au niveau du cimetière et de l'église du Châtelard avec la non réalisation du maillage prévu au marché,
  - o de la faible présence de rocher à l'ouverture des fouilles / aux quantités prévues au marché.
- **Le montant de ces travaux représente – 113 225,70 €HT.**

**Au global, ces travaux complémentaires engendrent une plus-value globale de 32 009,30 €HT soit une augmentation de + 3,93 % du montant du marché.**

## ARTICLE 3 : NOUVELLE ECONOMIE DU MARCHE

La nouvelle économie du marché est reprise dans le tableau suivant :

<b>Prestations</b>	<b>Montant H.T. €</b>	<b>T.V.A. 20% €</b>	<b>Montant T.T.C. €</b>
Marché initial	814 552,40 €	162 910,48 €	977 462,88 €
<b>Avenant n°1</b>	<b>+ 32 009,30 €</b>	<b>+ 6 401,86 €</b>	<b>+ 38 411,16 €</b>
<b>Total</b>	<b>846 561,70 €</b>	<b>169 312,34 €</b>	<b>1 015 874,04 €</b>

Par phases techniques et par types de travaux, la répartition du marché initial est la suivante :

<b><u>Phase 1 :</u></b>	<b><u>Marché initial</u></b>	<b><u>Suite Avenant n°1</u></b>
Réseau AEP Phase 1	238 459,50 €	243 552,10 €
Réseau eau pluviale Phase 1	150 432,50 €	205 983,42 €
Réhabilitation réseau EU Phase 1	47 764,40 €	16 235,48 €
<b>TOTAL Phase 1</b>	<b>436 656,40 €</b>	<b>465 771,00 €</b>

<b><u>Phase 2 :</u></b>	<b><u>Marché initial</u></b>	<b><u>Suite Avenant n°1</u></b>
Réseau AEP Phase 2	260 310,50 €	251 934,58 €
Réseau eau pluviale Phase 2	88 652,50 €	99 979,82 €
Réhabilitation réseau EU Phase 2	28 933,00 €	28 876,30 €
<b>TOTAL Phase 2</b>	<b>377 896,00 €</b>	<b>380 790,71 €</b>

<b><u>Phase 1 + Phase 2 :</u></b>	<b><u>Marché initial</u></b>	<b><u>Suite Avenant n°1 :</u></b>
Total réseau AEP	498 770,00 €	495 486,68 €
Total réseau eau pluviale	239 085,00 €	305 963,24 €
Total réhabilitation réseau EU	76 697,40 €	45 111,78 €
<b>TOTAL Phase 1 + Phase 2</b>	<b>814 552,40 €</b>	<b>846 561,70 €</b>

## **ARTICLE 4 – PROLONGATION DE DELAIS**

Cet avenant n'a aucune incidence sur la durée du marché.

## **ARTICLE 5 : CONDITIONS DE L'AVENANT**

L'entreprise renonce à toute réclamation ou recours relatifs à l'objet du présent avenant dont le fait générateur serait antérieurs à la date de signature du présent avenant.

## **ARTICLE 6 : AUTRES DISPOSITIONS**

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à **CHAMBERY**, le

**Lu et Accepté,  
L'Entreprise**